Date de dépôt : 23 février 2022

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Boris Calame, François Lefort, Patrick Dimier, Christina Meissner, Marie-Thérèse Engelberts, Thomas Wenger, Christian Frey: Pour un concept de modernisation des panneaux touristiques autoroutiers et la réfection de ceux-ci

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 29 janvier 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le nombre de véhicules qui transitent quotidiennement, à Genève, par l'autoroute A1;
- le potentiel de promotion touristique que peut avoir [ou pas] un support de communication idéalement situé le long de l'autoroute;
- le besoin bien réel de rafraîchissement et de mise à jour des panneaux touristiques existants qui ponctuent l'autoroute A1 aux entrées de Genève;
- l'importante marge d'amélioration de l'image de Genève qui pourrait se réaliser sur ce tronçon;
- le potentiel de promotion touristique que ces supports ont, au regard de la valorisation récente qui en a été faite ailleurs en Suisse,

invite le Conseil d'Etat

 à lancer un mandat d'étude parallèle local afin de redéfinir le contenu, l'implantation et la mise en forme des panneaux touristiques [autoroutiers] aux entrées de Genève; M 2482-B 2/3

 à revoir intégralement le concept et l'implantation des panneaux touristiques bordant l'autoroute, sur le territoire genevois, et, le cas échéant, à les compléter par la pose de nouveaux panneaux, notamment sur d'autres axes routiers d'importance;

- à travailler en étroite collaboration avec les collectivités publiques, notamment la Ville de Genève, ainsi qu'avec les milieux représentatifs et de promotion de la culture, de l'économie, du tourisme et de la Genève internationale;
- à intégrer les milieux de communication et du tourisme locaux dans la « structure de pilotage » chargée de la définition, de l'accompagnement et de l'évaluation des projets;
- à envisager une collaboration multidisciplinaire avec les HES de Genève;
- à assurer la conception et la réalisation de ces supports par des partenaires locaux.

3/3 M 2482-B

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dans son rapport sur la présente motion, la commission de l'économie a indiqué que, depuis le dépôt de celle-ci, la plupart de ses invites ont pu être satisfaites. La présente motion a néanmoins été renvoyée au Conseil d'Etat afin qu'il se détermine encore sur les points potentiels d'amélioration suivants : (1) le libellé en français des panneaux touristiques autoroutiers; (2) la pose d'un panneau supplémentaire dans chacune des deux directions; et (3) la mise en place d'une signalétique des lieux d'intérêt du canton sur les voies cantonales et communales.

S'agissant du premier point, le Conseil d'Etat a pu assurer au Grand Conseil, dans sa réponse à la question écrite urgente QUE 1529¹, que seule la langue française sera utilisée sur les panneaux touristiques autoroutiers.

S'agissant du deuxième point, Genève Tourisme a transmis à l'office cantonal des transports (OCT) le dossier final avec le concept global. Le projet prévoit la modification, la suppression et l'ajout de nouveaux panneaux sur le périmètre autoroutier genevois. L'OCT a relayé au nom de l'Etat de Genève le dossier à l'office fédéral des routes (OFROU) afin d'obtenir leur préavis. Le dossier est actuellement en consultation à l'OFROU. Le délai de mise en œuvre et le coût à la charge du canton ne sont pas encore connus et une éventuelle participation financière a été demandée à l'OFROU pour ce projet.

S'agissant du troisième point, Genève Tourisme devra mener un projet de signalisation touristique sur les axes importants du canton en collaboration avec l'office cantonal du génie civil, la police cantonale et les communes concernées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Michèle RIGHETTI

Le président : Serge DAL BUSCO

¹ Réponse du Conseil d'Etat à la question écrite urgente : Le français aussi sur l'autoroute ! (QUE 1529-A)